



Les principaux choix d'organisation pédagogique pour le DE CESF 2017/2018

D'après la CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°DGCS/4A/DGESIP/2012 /446 du 21 décembre 2012 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale Familiale (DE CESF).

Le diplôme d'état de CESF est structuré autour de huit domaines de compétences qui s'obtiennent par différents parcours. Le parcours le plus courant articule une première formation en deux ans plus une année complémentaire, à savoir le brevet de technicien supérieur en économie sociale familiale (BTS ESF) complété d'une année pour obtenir le diplôme d'État de Conseiller en économie sociale familiale (DE CESF).

La formation qui prépare au diplôme d'État de Conseiller en économie sociale familiale est construite sur la base :

- d'un référentiel professionnel qui se compose des éléments suivants (cf. annexe 1 de l'arrêté) :
 - définition de la profession et du contexte de l'intervention ;
 - référentiel des activités professionnelles qui décrit les fonctions et les activités principales ;
 - référentiel de compétences qui décrit les compétences et les indicateurs associés nécessaires à l'exercice du métier de Conseiller en économie sociale familiale ;
- d'un référentiel de formation construit sur la base du référentiel de compétence (cf. annexe 2 de l'arrêté) ;
- d'un référentiel de certification dénommé « règlement d'examen » qui précise les moyens d'attester des compétences à acquérir en évaluant et certifiant chaque domaine de compétences (cf. annexe 3 de l'arrêté).

Les compétences sont regroupées en huit domaines de compétences, ensembles homogènes et cohérents. Pour les étudiants qui suivent le parcours de formation BTS ESF / année CESF, quatre de ces domaines sont validés lors de l'obtention du BTS ESF (DC1 A, DC1 B, DC2 C & DC4 A) et les quatre autres sont validés lors de l'obtention du DE CESF (DC1 C, DC2 AB, DC3 & DC4 B). Pour les autres étudiants, les domaines à valider sont déterminés en fonction du diplôme ouvrant droit à dispense (cf. annexe 5) et/ou en fonction des domaines obtenus par validation des acquis de l'expérience.

1. Contenu et organisation de la formation

L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en huit domaines de compétences. On retrouve donc une architecture en quatre grands domaines, à l'identique des autres diplômes de travail social de même niveau, dont trois se subdivisent pour obtenir un total de huit domaines de compétences.

Ces domaines de compétences s'organisent de la façon suivante :

- deux domaines de compétences socle :
 - DC1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne, qui se subdivise en DC1 A, DC1 B et DC1 C,
 - DC2 : Intervention sociale, qui se subdivise en DC2 AB et DC2 C,

- deux domaines de compétences complémentaires qui regroupent les compétences transférables (ce qui signifie qu'elles ne correspondent pas à des contenus de formation strictement identiques, mais que les compétences acquises peuvent être transférées dans d'autres situations professionnelles) du DE CESF aux autres diplômes de travail social de même niveau :
 - DC3 : Communication professionnelle, animation et formation,
 - DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter institutionnelles, qui se subdivise en DC4 A et DC4 B.

La formation préparant au DE CESF est conçue dans un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations sociales qui s'appuie sur des sites de stage « qualifiants ». Cela signifie que le lieu de stage est, comme l'établissement de formation, un lieu d'acquisition de compétences, ce qui suppose un engagement réel du lieu de stage dans le dispositif de l'alternance. Cet engagement est concrétisé par une convention de partenariat avec l'établissement de formation détaillant notamment le ou les domaines de compétences pour lesquels le lieu de stage peut participer à la formation de l'étudiant.

L'alternance favorise la compréhension respective des deux registres (théorie et pratique) par le passage de l'un à l'autre. Elle enrichit l'acquisition des savoirs et des savoir-faire par l'interrogation réciproque qu'elle suscite d'un registre sur l'autre. C'est un questionnement itératif qui aide à la progression des acquisitions. L'alternance illustre le lien incontournable et permanent qui existe entre théorie et pratique. Expérimenté au cours de la formation, ce lien pourra ensuite être reproduit tout au long des expériences professionnelles.

1.1. La formation théorique

Les contenus des différents domaines de formation sont détaillés dans l'annexe 2 de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 relatif au Diplôme d'État de Conseiller en économie sociale familiale.

Les domaines de formation comprennent des apports théoriques et des temps « d'accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle ».

Les apports méthodologiques sont destinés à apporter des bases liées aussi bien aux domaines de compétences qu'aux travaux demandés dans le cadre de la certification.

« L'accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle » a pour objectifs de permettre au candidat d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans son positionnement professionnel. L'analyse et l'évaluation des pratiques de stage constituent donc des aspects essentiels de cet accompagnement.

- Le DC1 contient les bases indispensables au conseil et à l'expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne en termes de connaissance de la personne et des conditions de sa participation à la vie sociale. Les fondements et supports de

l'économie familiale y sont également abordés. Le DC1 A doit permettre à l'étudiant de savoir réaliser une étude technique et de concevoir et élaborer des projets de gestion locale. Le DC1 B porte sur l'élaboration et la gestion budgétaire. Le DC1 C doit développer chez l'étudiant l'acquisition et le maintien d'une expertise à visée socio-éducative au service des usagers.

- Dans le DC2 est introduite la notion d'intervention sociale et plus particulièrement l'intervention sociale d'intérêt collectif et l'intervention sociale d'aide à la personne, sous l'angle de la vie quotidienne et des différents domaines auxquels elle se rapporte. Le DC2 AB doit permettre à l'étudiant de savoir construire des interventions avec les groupes tout en participant à l'émergence de réseaux de proximité et au développement des projets sociaux de territoires, et de savoir construire avec la personne un projet individualisé dans un registre à la fois préventif et curatif. Le DC2 C doit favoriser l'acquisition de compétences en matière de conception, d'animation et d'évaluation des actions de formation dans les domaines de la vie quotidienne.
- Le DC3 est relatif à la communication. Il doit apporter aux étudiants des bases théoriques sur les supports de la communication et ses enjeux. Seront ainsi abordés l'élaboration et la transmission des informations auprès de l'institution et de différents publics, de professionnels, de partenaires, ainsi que les enjeux liés à l'établissement d'une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique et le transfert des connaissances professionnelles et des compétences du CESF.
- Dans le DC4, l'établissement de formation devra apporter aux étudiants des éléments sur l'organisation administrative et institutionnelle ainsi que sur les politiques publiques. Ce domaine de formation doit ainsi permettre à l'étudiant de disposer des outils lui permettant de se situer dans des actions partenariales et d'appréhender les différents fondements d'une dynamique territoriale (social, économique, culturel...). Le DC4 A doit insister particulièrement sur les actions en partenariat et en réseau, tandis que le DC4 B porte sur le travail en équipe pluri-professionnelle et la fonction de médiation.

La formation théorique est d'une durée de 2 150 heures. Elle est construite à partir des huit domaines de compétences identifiés ci-dessus et est validée par l'obtention de huit domaines de certification. Pour les deux années de formation conduisant au BTS ESF, elle est de 1 610 heures et comprend les quatre domaines de compétences suivants : DC1 A, DC1 B, DC2 C et DC4 A. Pour l'année CESF, elle est d'une durée de 540 heures et comprend les quatre domaines suivants :

DC1 C :	140 heures
DC2 AB :	250 heures
DC3 :	40 heures
+ Langue vivante étrangère	20 heures
DC4 B :	90 heures

1.2. La formation pratique : organisation des stages

Le lieu de stage devient « site qualifiant », notamment, lorsqu'il permet l'acquisition de compétences dans au moins un des registres du référentiel de compétences (figurant en annexe I.3 du référentiel professionnel de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009). Cette exigence est

concrétisée par une convention de partenariat (voir supra) entre l'établissement de formation et le lieu de stage, à l'issue d'une procédure de reconnaissance en tant que « site qualifiant ».

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 précité, pour les candidats effectuant l'année de formation CESF, la formation pratique est d'une durée totale de 16 semaines. Ce même article précise les modalités d'organisation de cette formation pratique.

Les stages professionnels doivent porter sur l'intervention sociale d'aide à la personne et sur l'intervention sociale d'intérêt collectif. Ils doivent être effectués auprès d'un Conseiller en économie sociale familiale.

Les stages professionnels doivent faire l'objet d'évaluations. Les conclusions de ces évaluations sont portées au livret de formation de l'étudiant. Le livret de formation doit être conforme au modèle national joint en annexe I de la présente circulaire. Il appartient à chaque établissement de formation de le reproduire ou de le faire reproduire par tout moyen à sa convenance.

1.3. La mise en crédits ECTS du DECESF

L'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 relatif au diplôme d'État de Conseiller en économie sociale familiale encadre, sur le plan réglementaire, la mise en crédits de ce diplôme par (cf. article 10-1) :

- l'attribution, au diplôme d'État, de 180 crédits européens ;
- l'organisation de la formation sur au moins deux semestres valorisés en crédits européens (la valeur en crédits et le nombre de semestres dépendent du cursus antérieur de l'étudiant) ;
- l'acquisition des crédits du dernier semestre par la réussite aux épreuves de certification ;
- la possibilité donnée à l'établissement de formation de délivrer, à la demande de l'étudiant une attestation descriptive du parcours suivi ;
- l'adjonction en annexe de la maquette nationale attribuant un volume de crédits à chacun des domaines de compétences, du modèle d'attestation descriptive du parcours et du modèle de supplément au diplôme.

A chacun des 8 domaines de compétences se trouve donc attaché un nombre de crédits dont le détail se trouve dans l'annexe 7 de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009. L'obtention du BTS ESF emporte l'acquisition de 120 crédits, les 60 restants correspondent à l'année CESF. Pour les candidats entrant en formation de CESF par un autre diplôme que le BTS ESF (cf. annexe 5), les domaines obtenus par dispense valident les crédits correspondants et les crédits manquants sont obtenus par la validation des domaines de compétences restant à valider, dans le respect des 180 crédits qui composent le DECESF.

PILOTAGE de la formation 2016-2017

Directeur du centre de formation :

Monsieur Rémy SUBLON : Proviseur

Responsable de la formation et coordonnateur référent ECTS :

Laurence AMICI : Conseiller en ESF,
Professeur certifié, Biotechnologie
Santé Environnement

Instance Technique et Pédagogique :

16 membres

Conseil Pédagogique :

Equipe des 14 formateurs

18 étudiants en formation initiale

Une équipe de 10 formateurs :

4 conseillers en ESF :

Fabienne CUENIN : CEFR Strasbourg

Magali LAVARENNE : CD 67

Gaëlle LE JAN : CCAS ville de Strasbourg

Catherine FORDERER, CHRS 68

10 professeurs (de niveau I et II) :

Laurence AMICI (CESF et Biotechnologie Santé
Environnement)

Annick CHARTIER (Sciences Economiques et Sociales)

Christine LANGLOIS (Arts Appliqués / Communication)

Annelise MOGULTAY (ASS et STMS)

Elisabeth MUTZIG (Sciences et Techniques Médico-sociales)

Simone REISS (Allemand)

Mehdi SALLAM (Philosophie)

Yolande SCHNOERING (STMS)

Olivier SOLAY (Anglais)

Mohamed TALEB Docteur en sociologie

Des intervenants formateurs bénévoles :

*Selon les projets menés des professionnels peuvent intervenir en
fonction des thématiques et besoins des étudiants.*

La formation, coproduction entre formateurs et étudiants, est à construire chaque année.

L'EQUIPE DE FORMATION DE CESF**Horaires d'enseignement**

Domaines de compétences	Année de DE CESF	
	Total année	Horaire hebdomadaire
DC1 Connaissance des domaines majeurs de l'ESF Mme AMICI Biotechnologie Santé Environnement	60 h	3 h (3 + 0)
DC1 Insertion sociale et professionnelle - Surendettement Mme MUTZIG STMS 20 h et Mme CHARTIER Sciences Economiques et Sociales 10 h	30h	1,5 h (1,5 + 0)
DC1 Méthodologie de recherche M. TALEB Sociologue Intervenant ext. 20 h, Mme CUENIN Intervenant ext. Professionnelle CESF 10 h et Mme CHARTIER Sciences Economiques et Sociales 20 h	50 h	2,5 h (1 + 1,5)
DC2 Histoire du travail social Philosophie de l'action dans le domaine social Ethique, déontologie, Les principes de l'intervention sociale Le droit des usagers de l'action sociale Mme MOGULTAY Sciences et Techniques Médico-sociales	50 h	2,5 h (2,5 + 0)
DC2 Sensibilisation aux concepts de psychologie et de psychanalyse Approfondissement de la connaissance des publics de l'action sociale M. SALLAM Philosophie Psycho-sociologie	60 h	3 h (3 + 0)
DC2 ISIC Mme Gaëlle LE JAN Intervenant ext. Professionnelle CESF 30 h, des intervenants CESF 10 h (dont Mme FORDERER 6 h) et Mme AMICI Biotechnologie Santé Environnement 30 h	70 h	3,5 h (1 + 2,5)

DE CESF Lycée JEAN ROSTAND STRASBOURG

<p>DC2 ISAP</p> <p>Mme LAVARENNE Intervenante ext. Professionnelle CESF 30h, Mme MOGULTAY Sciences et Techniques Médico-Sociales 30 h et Mme CUENIN Intervenante ext. Professionnelle CESF 10 h</p>	<p>70 h</p>	<p>3,5 h (1+2,5)</p>
<p>DC3 Communication stratégique : Les écrits professionnels, La communication orale</p> <p>Mme MOGULTAY STMS 30 h</p> <p>et Mme LANGLOIS Arts appliqués 10 h</p>	<p>40 h</p>	<p>2 h (1 + 1)</p>
<p>DC4 Connaissance des politiques et des institutions</p> <p>Mme MUTZIG Sciences et Techniques Médico-Sociales 1h</p> <p>Et Mme SCHOERING STMS 2h</p>	<p>60 h</p>	<p>3 h (3 + 0)</p>
<p>DC4 Le partenariat, Les concepts de médiation et négociation</p> <p>Mme MUTZIG Sciences et Techniques Médico-Sociales</p>	<p>30 h</p>	<p>1,5 h (1 + 0,5)</p>
<p>LVE (Intégrée au DC3)</p> <p>Professeurs de langues : M SOLAY en anglais et Mme REISS en allemand</p>	<p>20 h</p>	<p>1 h (0 + 1)</p>
<p>Total horaire élèves (sur 20 semaines en formation initiale)</p>	<p>540 h</p>	<p>27 h</p>

Mise en œuvre des ECTS depuis la rentrée scolaire 2013

Selon l'Arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 1^{er} Septembre 2009, relatif au diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale :

« Art. 10-1. – Dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'obtention du diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

« Dans le respect de l'annexe VII "maquette nationale" du présent arrêté, la formation préparant au diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale est structurée en modules de formation. Les modules de formation sont valorisés en crédits ECTS. La valeur en crédits de l'ensemble de ces modules correspond à la différence entre le nombre de crédits attaché au diplôme de Conseiller en économie sociale familiale et le nombre de crédits dont bénéficient les étudiants à l'entrée en formation, en fonction de leur parcours antérieur, tel que prévu aux annexes V et VII du présent arrêté. Les modules de formation sont répartis sur au moins deux semestres. Le dernier semestre du parcours est valorisé par la réussite aux épreuves de certification et emporte l'acquisition des crédits correspondants.

« L'organisation pédagogique de la formation en semestres, modules et crédits européens correspondants ainsi que les modalités de coopération prévues avec les établissements d'enseignements supérieurs français et étrangers sont détaillées au dossier de déclaration préalable, mentionné à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles, au titre des pièces démontrant la capacité pédagogique de l'établissement de formation à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale conformément aux principes des textes réglementant ce diplôme.

« A la demande de l'étudiant, les établissements de formation peuvent établir, en cours de cursus, une attestation descriptive du parcours suivi mentionnant, à titre indicatif, les crédits correspondants aux modules validés. Cette attestation doit être conforme à l'annexe VIII "attestation descriptive du parcours suivi" du présent arrêté. «

REGLEMENT DE VALIDATION des ECTS

SEMESTRE 5

Conformément à la circulaire interministérielle N° DGCS/4A/DGESIP/2011/457 du 05 12 2011, relative à la mise en crédits européens (ECTS), des formations préparant aux diplômes post baccalauréat de travail social

- Un module est validé si la note obtenue à ce module est supérieure ou égale à 10.
- Une compensation entre les modules d'un même domaine de compétence est prononcée, lorsque la moyenne des notes des modules le composant est égale à 10, à condition qu'aucun des modules n'ait une note inférieure à 8.
- Si un module n'est pas validé, même après compensation, des modalités de rattrapage et un suivi pédagogique adaptés sont organisés pour chaque module dont la note est inférieure à 10.
- La validation des modules est assurée par une commission de validation :
 - o Composition :
 - la présidence est assurée par un universitaire, formateur de niveau I et le Directeur du centre de formation (proviseur de l'établissement) ou son représentant. L'IPR de la discipline peut être présent.
 - les autres membres au minimum : le responsable de la formation, un représentant de chaque domaine de compétence (enseignant ou professionnel), deux représentants des étudiants (les délégués de la promotion) et deux représentants de la profession.
 - o Rôles :
 - Prononcer la validation de chaque module selon les critères définis ci-dessus.
Organiser la mise en place des rattrapages et des suivis pédagogiques adaptés.

Recueillir les résultats de l'évaluation des enseignements du semestre, réalisée en amont par l'ensemble de la promotion, transmis par les délégués.
- Si, à l'issue du rattrapage la note attribuée à un module reste inférieure à 10, les crédits correspondants à ce module pour le semestre 5 ne sont pas validés.
- Le passage du semestre 5 au semestre 6 est automatique car seule la réussite à l'examen conditionne l'obtention du Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale.
- La réussite au semestre 5 ne conditionne pas la présentation à l'examen final.
Seul le jury du Diplôme d'Etat a la responsabilité de se prononcer sur la certification de chaque domaine de compétences. Les crédits ECTS ne sont pas **délivrés** en cours de formation, ils sont mentionnés à titre indicatif et jalonnent le parcours de l'étudiant.

Une attestation descriptive du parcours suivi mentionnant, à titre indicatif, les crédits correspondants aux modules validés est établie à la demande de l'étudiant en cours et en fin de cursus.



5 Rue Edmond Labbé
67084 Strasbourg Cedex

FORMATION DECESF

Parcours de formation

SELON MAQUETTE NATIONALE MISE EN CRÉDITS ECTS (JO 14/9/2011) 1 crédit = 28 h

Année : 201 - 201

DC	SEMESTRES	MODULES	TEMPS FORMATION				INTITULÉ	Modalité d'évaluation	Crédits ECTS correspondant
			Théorique	Stage	Travail personnel	Charge totale			
DC1-C	5e semestre	MODULE 1	35	5	16	56	DC1-C/M1/S5 Méthodologie de recherche et insertion sociale et professionnelle	Production écrite de 4 pages max.	2
		MODULE 2	35	5	16	56	DC1-C/M2/S5 Approfondissement de l'expertise dans les domaines de l'ESF et prévention du surendettement	- Production écrite, par groupe de 2 à 3 personnes. - Présentation orale individuelle de 10 min. + 5 min. de réponse aux questions / veille	2
	6e semestre	MODULE 1	35	30	20	224	DC1-C/M1/S6 Méthodologie de recherche et insertion sociale et professionnelle : Mise en œuvre	Epreuve commune aux 2 modules : Mémoire d'initiation à la recherche : Ecrit de 30 à 35 pages + Présentation et Soutenance	8
		MODULE 2	35	30	74		DC1-C/M2/S6 Mise en œuvre et analyse de l'expertise dans les domaines de l'ESF. Prévention du surendettement. Démarche de recherche.		

DE CESF Lycée JEAN ROSTAND STRASBOURG

DC2-AB	5e semestre	MODULE 1	30	35	47	56	DC2-AB/M1/S5 Approfondissement de la Connaissance des Publics de l'action sociale	Note de synthèse de 4 pages max. + Présentation orale de 10 min.	4
		MODULE 2	25	25	34	84	DC2-AB/M1/S5 Histoire du travail social – Ethique : Identification	Fiche de lecture	3
		MODULE 3	35	95	66	196	DC2-AB/M3/S5 Les principes de l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) : Enjeux et analyse	Production écrite de 4 pages max. et présentation orale de 10 min + 5 min de réponse aux questions de la classe	7
		MODULE 4	35	95	66	196	DC2-AB/M4/S5 Intervention sociale d'aide à la personne (ISAP) : Principes, enjeux et analyse	Présentation orale de 10 min, à l'aide d'un PowerPoint	7
	6e semestre	MODULE 1	30	10	16	308	DC2-AB /M1/S6 Approfondissement de la Connaissance des Publics de l'action sociale : Sensibilisation aux concepts de psychologie et de psychanalyse	Epreuve commune aux 4 modules : Dossier de Pratique Professionnel le: Ecrits Rapport de stage 20 p + Note d'analyse 4 p, présentation et soutenance + Appréciation professionnelle en ISIC et ISAP	11
		MODULE 2	25	10	21		DC2-AB/M2/S6 Histoire du travail social – Ethique : Mobilisation des connaissances		
		MODULE 3	35	40	23		DC2-AB/M3/S6 Intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) : Mise en œuvre et analyse de pratique		
		MODULE 4	35	40	23		DC2-AB/M4/S6 Intervention sociale d'aide à la personne (ISAP) Mise en œuvre et analyse de pratique		
DC3	5e semestre	MODULE 1	30	7	19	56	DC3/M1/S5 Communication stratégique : Les écrits professionnels – la communication orale	Compte-rendu d'une conférence Conception et réalisation d'un outil de communication visuelle	2
	6e semestre	MODULE 1	30	63	47	140	DC3/M1/S6 Communication stratégique : Mise en œuvre	CCF de 4 h / Elaboration d'une communication professionnelle	5

DE CESF Lycée JEAN ROSTAND STRASBOURG

DC4-B	5e semestre	MODULE 1	45	13	26	84	DC4-B/M1/S5 Institutions, politiques sociales et partenariales : Identification	Présentiel Production écrite individuelle type devoir sur table de 4h	3
	6e semestre	MODULE 1	45	57	66	168	DC4-B/M1/S6 Institutions, politiques sociales et partenariales : Se positionner et agir sur un territoire	Ecrit de 4h /politique sociale territoriale et positionnement professionnel	6

MOBILITE DES ETUDIANTS

Pour concrétiser et développer la mobilité des étudiants en Europe et à l'international, nous avons désigné dans l'établissement de formation un coordonnateur / référent ECTS. Mme AMICI, responsable de formation, aidée de Mme MOGULTAY, seront chargées de :

- promouvoir les échanges internationaux, notamment européens, rechercher les partenaires potentiels, établir les conventions de partenariat,
- suivre et évaluer les partenariats,
- informer et accompagner la préparation de séjours de mobilité,
- guider et suivre les étudiants dans leurs parcours de mobilité,
- organiser et encourager les échanges d'enseignants pour donner densité et contenu aux partenariats,

Notre centre de formation est signataire de la charte Erasmus et un travail a été initié pour favoriser la mobilité des étudiants. L'orientation du projet concerne la mise en place d'un partenariat entre différentes écoles européennes, de formation en travail social, qui s'appuierait prioritairement sur une mise en réseau numérique et l'échange autour de problématiques sociales.

RECHERCHE ACTION

Une recherche action est mise en place depuis de nombreuses années par notre centre de formation, de la 1^{er} à la 3^e année, par l'intermédiaire de projets partenariaux basés sur la recherche de réponses adaptées à des besoins et/ou demandes repérés sur le terrain, avec la mise en œuvre de démarches de projet.

Un effort particulier est porté sur la création d'outils pédagogiques adaptés aux publics ciblés et à leurs caractéristiques et problématiques sociales.